

SPECIAL ELECTIONS PROFESSIONNELLES NOVEMBRE 2015

Les élections professionnelles se dérouleront pour le premier tour du 9 au 12 novembre prochain et pour le deuxième tour du 23 au 26 novembre. Vous êtes appelé(e)s à désigner vos représentants du personnel au Comité d'Etablissement et Délégués du Personnel.

La CGT ADNSEA présentera et soutiendra ses candidats.

Quand & où voter ?

POLE INCLUSION SOCIALE

Les 10 puis 24 novembre de 8h30 à 16h

- Au centre de gestion à Lille pour les salariés du SISAA Lille, CHRS Sara, CHU St Antoine, CHU La Sablière, Maison Arc en Ciel, AREAS, SIAE, Maison Relais de Lambersart, Agora, Maison Relais de Roubaix
- A la Ferme des Vanneaux pour les salariés de la Ferme des Vanneaux, Maison Relais de Roost-Warendin, SISAA Douai.

POLE ADDICTOLOGIE - SIEGE

POLE PROMOTION DE LA SANTE

Les 10 puis 24 novembre de 10h à 16h

- À l'Espace du Possible pour les salariés du Territoire Nord
- A la Communauté Thérapeutique pour les salariés du Territoire Sud
- Au Siège pour les salariés du Siège, du PPS et de la Maison des Adolescents

POLE PROTECTION DE L'ENFANCE

Les 9 puis 23 novembre de 10h à 16h

- 33 rue de la Gare à Marly pour les salariés des plateformes de Valenciennes, Douai/Cambrai, Maubeuge/Avesnes
- Rue Malus pour les salariés des plateformes de Lille Ouest, Lille Sud Est, Lille Nord, Roubaix/Tourcoing, Centre de gestion
- 7 rue des Sechelles à Dunkerque pour les salariés de la plateforme des Flandres

POLE MEDICO SOCIAL

Les 12 puis 26 novembre de 10h à 16h

- Au centre de gestion de Tressin pour les salariés de l'Itep Didier Motte Tressin, Itep de Roubaix, Itep de Douai
- Au Siège pour les salariés de l'IME Lino Ventura, Espace Lebovici, Espace Chassagny, CMPP Binet, Itep de Lambersart, Itep Métropole, Itep Flandres.

La CGT ADNSEA remercie les directions d'établissement d'organiser le service afin de faciliter l'exercice du vote des salariés.

Les votes par correspondance

Le vote par correspondance est autorisé pour les salariés absents le jour du vote pour une raison reconnue valable (congé payé ou autorisé, repos, déplacement).

Ces salariés devront en faire la demande auprès de leur direction avant le 8 octobre !

Les salariés en arrêt maladie, maternité, travaillant la nuit ou à temps partiel recevront systématiquement le matériel de vote par correspondance.

Le matériel de vote par correspondance comprend :

- des bulletins de vote des candidats titulaires et suppléants des listes du collège auquel le salarié appartient, avec les enveloppes destinées au vote (de même couleur que les bulletins)
- des professions de foi des organisations syndicales
- d'une enveloppe timbrée et adressée à la boîte postale mentionnant au dos le nom, prénom et collège de l'expéditeur sur laquelle l'expéditeur doit signer
- d'une note d'information sur les modalités de vote.

Une attention particulière doit être portée sur la date d'envoi de l'enveloppe contenant les enveloppes de vote, car pour être valide, elle doit arriver impérativement avant le jour du vote ou le jour même du vote. Ces votes rejoindront les enveloppes se trouvant dans l'urne, avant tout dépouillement. Attention, le délai est très court entre le 1er et 2ème tour !

Voter dès le 1er tour, c'est voter pour des candidats syndiqués, formés, informés, accompagnés.

Voter dès le 1er tour, c'est voter pour un collectif de travail qui doit rendre des comptes.

Voter dès le 1er tour, c'est voter pour un candidat représentant du personnel qui ne sera pas seul dans l'exercice de son mandat.

Les actuels représentants du personnel CGT ADNSEA élus en 2013

Sur le Pôle Médico-Social : Sandrine Broux, Laurent Daumers, Bruno Feys, Olivier David, Edouard Chambre, Siegrid Vanwingen, Amar Khamouli, Alain Beauvais, Harila Belbecir

Sur le Pôle Protection de l'Enfance : Nancy Przybylek, Patrick Delain, Nathalie Obry, Sophie Legrand, Emilie Parchantour, Joel Deldycke, Dorothee Rychewaert, Antoine Depecker, Patrick Lerche, Hachemi Boullane

Sur le Pôle Siège/Addicto : Gaël Leleux, Isabelle Princelle

Sur le Pôle Inclusion Sociale : Jean-François Daillez, Christine Borkowski



On vote pour quoi, on vote pour qui ?

Pour les délégués du personnel :

Elus dans les établissements de 11 salariés et plus, ils représentent le personnel auprès de l'employeur et lui font part de toutes réclamations individuelles ou collectives en matière d'application de la réglementation du travail. Les délégués du personnel sont élus au niveau des établissements.

Pour les élus du comité d'établissement :

Constitué dans les entreprises d'au moins 50 salariés, le CE assure l'expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion, à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle (...). A la Sauvegarde du Nord, les CE sont constitués au niveau des pôles.



Qu'est ce qui a changé depuis les dernières élections ?

Lors des négociations autour des élections avec les organisations syndicales, la direction générale a clairement annoncé la couleur et sa volonté de réduire considérablement le nombre d'élus à la Sauvegarde du Nord. La CGT ADNSEA s'est tout de suite opposé à l'annonce de réduire de 40 % le nombre d'élus et donc de toucher à ce principe fondamental de la représentation des salariés, en contradiction avec le dialogue social tant affiché.

Ce sont les possibilités d'expression et d'actions des salariés face à leur employeur qui sont ici menacées : les pôles se restructurent, des services ferment, des salariés subissent des licenciements économiques, d'autres des mobilités contraintes, un chsct sur le PMS disparaît et la représentation du personnel diminue presque de moitié !

La CGT ADNSEA n'a pas signé les protocoles électoraux.

Vous avez dit entreprise sociale ?

A l'heure où une logique gestionnaire s'empare des associations médico-sociales, une littérature conséquente décrit l'évolution des organisations du travail des métiers du social et ses atteintes sur la santé des salariés comme par exemple :

- **Une augmentation des procédures et un excès de formalisme :** les associations se transforment en organisation de travail hyper rationnelle accumulant les prescriptions et les procédures auxquelles les salariés ont injonction de se soumettre sans forcément en comprendre le sens. La conséquence sera un sentiment d'éloignement de la mission du travail en elle-même, un désintérêt de la hiérarchie pour le travail réel et une perte de sens au travail.
- **Une association qui se présente comme idéale :** tout est mis en place pour que les salariés travaillent dans une entreprise parfaite ou du moins qui cherche à se présenter comme telle. Les opérations de communication deviennent aussi importantes que la mission. La recherche perpétuelle de financement pousse les associations à travailler leur image, la plus parfaite soit elle mais qui se place fortement en contradiction avec le vécu des salariés sur le terrain.
- **Primat de l'obligation de moyens sur l'obligation de résultat :** il semble que ce ne soit plus le résultat qui compte. L'énergie et les exigences de l'organisation de travail se déploient sur les méthodes et sur l'organisation plus que sur les objectifs à atteindre. La conséquence évidente étant la recherche perpétuelle du risque zéro et l'élimination de tout ce qui pourrait représenter un risque dans la relation de l'association avec l'extérieur.

La CGT ADNSEA poursuit son engagement pour peser sur les décisions et ramener nos dirigeants au sens de notre travail !

La CGT ADNSEA combat le non-respect des salariés et de leur travail !

La CGT ADNSEA s'engage pour empêcher que les restructurations ne se fassent au détriment des salariés et ainsi défendre la qualité du travail auprès des publics.